

Compte rendu réunion N°3 - Groupe de Travail C3D / ORSE / ORÉE

La méthode CARE

Mardi 2 mars 2021

[Liste des participants](#)

[Replay de la séance](#)

① Théorie (par Alexandre Rambaud)

[Support de présentation](#)

CARE signifie - Comprehensive Accounting in respect of Ecology

Précision liminaire :

Le terme *écologie* n'est pas à confondre avec *environnementaliste*. Définition d'écologie : « connaissance de l'habitat commun, des interactions entre humains et non humains, incluant leurs conditions d'existence et de co-habitabilité d'un monde commun ». Cela implique donc un couplage fondamental et intrinsèque entre social et naturel.

Bases nécessaires à la compréhension du modèle CARE :

En comptabilité on peut distinguer deux grands paradigmes qui mènent à deux visions totalement différentes de ce que sont la finalité de l'entreprise et le marché.

1. (« MODÈLE 1 ») Vision traditionnelle (depuis avant la Renaissance) : dans laquelle s'inscrit la méthode CARE (développée ci-après).
2. (« MODÈLE 2 ») Vision néoclassique (développée à partir des années 1960) : vision selon laquelle le marché est 'parfait', objectivant la valeur, convergeant vers des équilibres permettant des allocations de ressources optimales (selon cette même vision). Dans la vision néoclassique, l'objectif de la gestion de l'entreprise est d'assurer un retour maximal aux actionnaires.

Jusqu'à maintenant, la comptabilité environnementale se développe principalement dans le cadre de la vision néoclassique, ce qui induit :

- La maximisation de la valeur actionnariale à partir de nouveaux types d'enjeux
- Le fait que l'extra financier est abordé sous les deux angles suivants :
 - o Une nouvelle source de risques pour les actionnaires
 - o Une défaillance de marché -> l'externalité (négative mais aussi positive)
 - C'est une analyse coût/bénéfice
 - C'est la maximisation des risques et opportunités qui oriente un type et un niveau de préservation environnementale
 - Donc ce ne sont pas des critères scientifiques qui induisent les choix de préservation de l'environnement.

Deux conceptions du **capital** coexistent en comptabilité, radicalement opposées en termes de modèle d'affaires, ce qui a un impact significatif sur le fonctionnement d'une entreprise et sur les conséquences environnementales de sa gestion. Ces deux conceptions sont les suivantes :

1. D'un côté le capital est : la part capitale d'une dette monétaire. Cette vision renvoie à la vision traditionnelle de la comptabilité. (« modèle 1 »).
2. Puis, à partir de la fin du Moyen Âge, le capital devient : « toute chose productive par elle-même ». Exemple : une machine. Cette vision renvoie au modèle néoclassique de la comptabilité, décrite ci-dessus (« modèle 2 »).

Dans le modèle 2, le capital est le réceptacle de la valeur de marché des actifs. Ici, l'actif est l'addition des 'choses productives qui génèrent de la valeur' qui sont capables d'apporter des flux de trésorerie à l'entreprise. Le capital ne représente que l'actionnaire et varie en fonction de la productivité des actifs. Le modèle néoclassique et le modèle 2 de la vision du capital qui lui correspondent sont à la base des IFRS (comptabilité internationale).

Dans ce modèle, le capital naturel est donc l'ensemble des choses qui viennent de la nature et que l'on reconnaît comme productives. On va donc se demander comment certaines caractéristiques naturelles sont à même d'assurer une certaine productivité pour les êtres humains et les actionnaires dans le cadre des entreprises. Dans cette vision, l'évaluation des actifs se fait à la valeur du marché réel et d'un marché théorique correspondant à la tentative de correction de la défaillance du marché, ce que représentent les externalités (qu'elles soient négatives ou positives).

Ce modèle 2 pose un problème de fond : comme nous le disons, la gestion de l'environnement repose ici sur une analyse coût/bénéfice. C'est-à-dire que l'on fait peser la gestion de l'environnement sur des analyses de risques et d'opportunités, de maximisation de la valeur créée, en intégrant le coût que devraient représenter les externalités. Or, la bioéconomie montre scientifiquement que même en internalisant les externalités négatives, les niveaux de préservation environnementale qui sont obtenus par l'analyse coût/bénéfice **ne sont pas compatibles avec les niveaux écologiques**. Cela a d'ailleurs été dénoncé entre autres par le GIEC.

CARE est une comptabilité intégrée complètement structurée.

Par comptabilité intégrée, CARE entend l'impact et la restructuration du bilan et du résultat, soit deux états comptables de référence et obligatoires dans les états financiers.

Le modèle CARE :

CARE s'inscrit dans le modèle 1, c'est à dire dans le modèle traditionnel, dans lequel le capital (financier) représente la part d'une dette (monétaire). Le modèle CARE en propose une extension, pour aborder l'extra-financier.

Dans le modèle 1, différents acteurs (actionnaires, fournisseurs, banques, etc...) apportent du capital à l'entreprise. Ces acteurs à qui l'entreprise doit de l'argent forment le passif \Rightarrow le 'Capital', selon le modèle CARE. Ce passif est rendu disponible dans l'entreprise puis **employé** par elle pour acheter des matières premières, des machines... Ces emplois forment l'actif.

Un actif est un emploi du capital financier. Par exemple, un actif ne sera pas la machine, mais ce à quoi la machine va servir. L'emploi est ensuite vendu générant un chiffre d'affaires. La fonction première de ce chiffre d'affaires est de rembourser la part de dette qui a servi à l'exploitation. L'excédent sera le profit.

Le modèle CARE s'inscrit dans la soutenabilité forte, la durabilité donc la préservation des 'choses' dans leur intégrité et leur complexité. Le modèle CARE repose sur l'idée qu'on peut se « servir » de quelque

chose mais qu'il faut ensuite rembourser cette 'chose'. Cette 'chose' est une '**entité capitale à préserver**' ⇨ définition du capital selon CARE.

CARE étend ainsi de façon naturelle le modèle d'affaires traditionnel à d'autres types de préservations socio-environnementales.

Avec CARE, il y a autant de capitaux que d'entités capitales à conserver. Par exemple : 1 rivière = 1 capital 'rivière' ; 3 employés = 3 capitaux 'humain'.

CARE assure une matérialité double (intérêt pour l'entreprise et les parties prenantes) mais non néoclassique, c'est-à-dire qu'on ne va pas mesurer les impacts sur les agents économiques mais sur la préservation des *entités capitales à préserver*. Cela exclut de fait la notion de services écosystémiques, absente du modèle CARE.

Fonction d'exploitation et fonction de préservation

Ces fonctions fondamentales dans CARE permettent la restructuration du modèle d'affaires car elles mettent en évidence le fait que l'exploitation (soit ce qui crée de la valeur) oblige à s'interroger sur la manière dont on va préserver les capitaux utilisés pour cette création de valeur. (Elles vont aussi redéfinir la manière dont les indicateurs et les tableaux de bord seront construits).

Par conséquent, la première étape de CARE sera de repenser toutes les problématiques environnementales en tant qu'*entités capitales à préserver*, ce qui permet de décentrer le regard de l'entreprise qui, sans ça, est concentré sur les flux. CARE entend ainsi apporter un gain informationnel et qualitatif.

Ensuite, le modèle CARE intégrera les coûts de conservation dans le bilan et le compte de résultat.

Enfin, il pourra procéder à des analyses sur la base des états financiers modifiés.

② Pratique (Hervé Gbego)

Support de présentation

Le modèle CARE n'a pas le rôle de juge de l'entreprise. Sa mise en œuvre se fait en collaboration avec elle. Des ateliers sont organisés avec les équipes de l'entreprise préalablement identifiées. Ces ateliers permettent, d'une part, de recevoir les informations nécessaires au déroulement du projet d'implémentation et, d'autre part, de former les équipes dont le travail sera modifié par CARE.

La première étape est une discussion avec l'entreprise pour déterminer le ou les capitaux à préserver, suivi d'une étude pour comprendre comment l'entreprise consomme ce capital.

Les équipes de CARE challengent l'entreprise pour l'aider dans cette détermination des capitaux, en déroulant un certain nombre de questions :

Mes enjeux RSE	Quelle « chose » est « consommée /employée »?	A quoi tient-on?	Comment représenter la « chose » appelée à devenir « capital à préserver »?	Existe-t-il un scenario de maintien?	La « chose » peut être considérée comme capital dans CARE
----------------	---	------------------	---	--------------------------------------	---

Voici une liste (non exhaustive) des capitaux identifiables :

- Atmosphère
- Biodiversité
- Sol

- Eau
- Humain Employé
 - Santé Physique
 - Santé Mentale
 - Employabilité
 - Salaire décent
- Humain Non employé

La deuxième étape sera la mesure des capitaux et l'identification des indicateurs permettant de suivre leur évolution et de les confronter à des seuils scientifiques. La différence entre les seuils et le niveau de capital effectif au moment de la mise en œuvre du projet correspondra au capital, c'est-à-dire à la dette écologique à rembourser.

Les seuils scientifiques seront fournis par des « porte-paroles de capitaux » que l'entreprise devra identifier. Les porte-paroles représentent les intérêts des parties prenantes (internes et externes) et permettent de mesurer le niveau de préservation requis en donnant une caution scientifique au travail réalisé dans le cadre de CARE.

La troisième étape consiste dans la définition d'un plan d'actions robuste pour passer de l'état actuel à l'objectif défini (soit le seuil scientifique). Dans cette étape, des budgets sont déterminés pour constituer la dette écologique.

La quatrième et dernière phase sera dédiée à la structure des états financiers.

Le bilan et le compte de résultat sont restructurés à la suite de l'enregistrement des différentes écritures comptables permettant l'intégration des différents capitaux non financiers, eux-mêmes chiffrés lors du plan d'action (étape 3).

Dans le compte de résultat, ces écritures consistent par exemple :

- Au niveau des produits : dans la distinction d'une partie du chiffre d'affaires qui se révèle dédiée à la préservation des capitaux.
- Au niveau des charges :
 - Dans la distinction des amortissements d'un véhicule électrique ;
 - Dans la reconstitution d'une action de préservation dans sa globalité.

Dans le bilan, ces écritures consistent par exemple :

- Au niveau du passif : dans la constitution du capital non financier (atmosphère, humain employé, etc...)
- Au niveau de l'actif : simplement dans l'emploi du capital (financier et non financier).

Les annexes contiendront les résultats et les constatations d'une analyse intégrée sur la base de ratios originaux car utilisant de nouveaux indicateurs désormais disponibles grâce à la comptabilité restructurée. Cette analyse est utile à de nombreux égards, parmi eux l'anticipation d'une législation future plus stricte.

A noter : les annexes font aussi état des destructions et dommages irréversibles (exemple : extraction de minerais) créés par l'activité de l'entreprise ⇒ L'impossibilité de réparer le dommage empêche son enregistrement dans les comptes en tant que coût d'exploitation, car aucune action de préservation ne peut être réalisée pour 'rembourser' le dommage, sauf l'arrêt de l'activité.

③ Trois retours d'expériences :

REX 1 : EODD (<https://www.eodd.fr/>) – Cabinet de conseil, d'ingénierie, et bureau d'études spécialiste de la transition écologique – Nicolas Lutton, Directeur Métier Délégué Construction Durable.

L'activité de l'entreprise : EODD affiche aujourd'hui 30 ans d'expérience dans le conseil et l'ingénierie de l'environnement et de l'énergie, à travers 6 métiers de spécialités couvrant les domaines suivants :

- L'aménagement durable et la biodiversité ;
- Les sites et sols pollués ;
- Les industries et ICPE ;
- La valorisation et le stockage des déchets ;
- La prévention et collecte des déchets,
- La construction durable.

Les prestations répondent à la question de "la réparation ou du maintien du capital naturel de l'approche CARE"

L'expérimentation de CARE dans l'entreprise a duré environ 5 mois au cours desquels les équipes de CARE et d'EODD se sont réunies en ateliers. Sur cette période, l'expérimentation a requis 40 jour-homme d'EODD.

Les indicateurs RSE que l'entreprise avait déjà mis en place ont très largement servi pour le déploiement de la méthode CARE.

Le retour d'expérience :

La méthode CARE permet de comprendre que la productivité d'une entreprise dépend d'un capital environnemental et humain interne mais aussi externe qu'il vaut mieux préserver pour maintenir ses capacités. En ce sens, elle met en lumière la pérennité d'une activité.

Dans la mesure où l'activité d'EODD est de la prestation de services, l'impact attendu de l'application du modèle CARE sur les états financiers était relativement faible. Cela s'est vérifié, avec certes une diminution du résultat mais légère. Cette baisse est due aux efforts sur les déplacements des salariés et sur l'informatique, ainsi qu'à certains ajustements dans les locaux d'EODD. Ces efforts sont le résultat du plan d'action RSE existant dans l'entreprise depuis 2013 et mis en lumière par la comptabilité CARE.

Bien que le chiffre d'affaires ait légèrement baissé, le niveau de solvabilité a été maintenu. Toutefois, si le plan d'action de CARE avait mené à l'objectif de neutralité carbone, la marge d'EODD serait dorénavant entièrement consommée (résultat : 0). Cela permet d'attirer l'attention sur le niveau de gaz à effet de serre qu'émet une entreprise, bien qu'uniquement prestataire de services. On pourrait s'interroger sur la capacité d'une entreprise industrielle à maintenir son taux de solvabilité financière (qu'on attend généralement autour de 25%), après avoir mis en œuvre CARE. Car le modèle CARE incite justement à ne pas se focaliser exclusivement sur cet indicateur qui ne reflète plus, dans le bilan triple capital, la même représentation de création de valeur que dans le modèle plus restreint de comptabilité classique.

L'entreprise connaît une croissance annuelle à deux chiffres depuis plusieurs années et reconnaît que cela annule une très grande partie de sa performance extra-financière, bien qu'elle y prête une

attention toute particulière et suivie. Elle ne parvient donc pas à maintenir la totalité de son capital naturel de départ, et augmente donc sa dette d'année en année.

A noter : le cœur de métier de l'entreprise est le maintien ou la restauration du capital naturel. Dans CARE, cette information est prise en compte dans les annexes mais est sans impact sur la restructuration des comptes comptables et donc sur le résultat comptable de l'entreprise.

EODD a obtenu la note OR en évaluation Ecovadis en 2020, après l'expérimentation CARE.

La maturité de la démarche RSE, basée sur de nombreux indicateurs, a facilité la consolidation et la réalisation du bilan CARE.

REX 2 : Fleury Michon (<https://www.fleurymichon.fr/>) – ETI familiale spécialisée dans la fabrication de produits alimentaires – Sébastien Poulain - Chef de secteur.

Support de présentation

Le modèle CARE est en cours de mise en œuvre sur le site Fleury Michon de Cambrai.

Le retour d'expérience :

On ne peut introduire un modèle de comptabilité élargie que dans les entreprises qui ont un certain degré de maturité en matière de RSE. Au sein de Fleury Michon, la RSE a commencé à se déployer il y a de nombreuses années, pilotée en interne par le Directeur administratif et financier, et co-construite par le comité de pilotage de Fleury Michon et une équipe de chercheurs de l'IRSI. La co-construction a présidé à la logique de l'implémentation d'un système de comptabilité élargie et a permis la détermination des capitaux à préserver, tout comme la définition des modalités de dialogue avec les parties prenantes.

L'entreprise exprime la volonté de développer un outil de gestion pour piloter, évaluer et rendre compte de sa démarche RSE en 2017. La sélection du modèle CARE s'est faite après étude, par les différentes Directions de l'entreprise, de divers modèles. CARE a été retenu car le modèle permettait de mieux comprendre les enjeux sociaux et environnementaux de l'organisation, de valoriser les engagements du groupe en matière de responsabilité sociétale depuis de nombreuses années, de prendre en compte la performance extra-financière au bilan et au compte de résultat de l'entreprise, et enfin d'orienter le modèle d'affaires vers une soutenabilité forte.

L'entreprise a commencé par une enquête interne pour déterminer les capitaux à préserver selon les différents départements. Quatre capitaux ont été identifiés : le capital atmosphère, le capital eau, le capital énergie et le capital sol. Des indicateurs ont également été décidés pour chacun des capitaux. L'entreprise n'oublie pas le capital humain, dont les indicateurs sont en cours d'élaboration.

REX 3 : CEMEX (<https://www.cemex.fr/>) – Producteur de ciment, de béton prêt à l'emploi et de matériaux de carrière – Louis Natter, Directeur France du développement durable, de la RSE et des relations publiques.

Support de présentation

Mise en contexte :

L'expérimentation du modèle CARE a été réalisée sur le site d'Auriol, sur lequel 4 personnes travaillent à l'année. Ce site produit 150 000 tonnes de granulats par an, production limitée comparée à d'autres carrières de CEMEX, et ne représente pas toutes les activités de l'entreprise. Par ailleurs, les granulats produits sur la carrière d'Auriol sont livrés dans un rayon de trente kilomètres autour du site.

Le retour d'expérience :

La première étape a été la définition des capitaux à préserver. Les impacts de CEMEX sont larges : climat, écosystème, humains (internes ou externes). En cela, le recours au modèle CARE était approprié.

Exemple avec le capital 'écosystème site'. Trois observations ont été immédiatement établies :

1. Dégradation d'habitats ;
2. Pollution de l'eau ;
3. Présence de biodiversité sur le site.

Le site d'Auriol est soumis aux installations classées pour la protection de l'environnement et à un arrêté préfectoral qui édicte des règles d'exploitation strictes et précises. Parmi les valeurs de référence établies par CARE, on trouve (liste non exhaustive) :

- Le respect de cet arrêté préfectoral ;
- Le respect de la réglementation relative à la qualité de l'eau ;
- La mise en œuvre des recommandations de la LPO (association Ligue pour la Protection des Oiseaux), qui accompagne plusieurs sites de CEMEX, dont le site d'Auriol, sur les thèmes relatifs à la biodiversité. La LPO est ici 'porte-parole' au sens du modèle CARE.

Pollution de l'eau : la précision de la réglementation sur la qualité de l'eau, ainsi que le caractère facilement réalisable des mesures et de calculs d'indicateurs, ont permis d'appliquer le modèle CARE aisément et de manière cohérente.

Présence de biodiversité sur le site : à l'inverse, l'établissement du capital biodiversité a révélé les difficultés d'établir un état de référence dans ce domaine, et a mené à des fixations de valeurs de référence pour le moins discutables.

Quels coûts de préservation ? : parmi les coûts de préservation CEMEX a enregistré les coûts d'analyses réalisées par des laboratoires extérieurs, de dépollution, etc.... Auraient pu être ajoutés les coûts liés à la sensibilisation du personnel par exemple.

Le modèle CARE a ceci de bon que son approche cartésienne et pragmatique force l'entreprise à se remettre en question et à aller d'abord à l'essentiel, prenant ainsi en compte le temps disponible de l'entreprise. Le niveau de disponibilité des équipes au sein de l'entreprise influe significativement sur le niveau d'aboutissement et de cohérence de la méthode. Un doute apparaît donc quant à la possibilité de son application au niveau de l'entité française de CEMEX, c'est-à-dire sur tous ses sites nationaux. En effet, cela requerrait un nombre considérable de ressources humaines. L'approche par site semble donc la plus réaliste mais révèle une limite à l'exercice : cela ne permet pas d'insuffler des

changements dans la politique environnementale de l'entreprise, qui, elle, se définit au niveau national.

L'entreprise relève une autre limite : l'établissement de capitaux crédibles impliquant le monde vivant et ses dynamiques s'avère particulièrement difficile.

④ Prise de hauteur : Frédérique Dejean

La méthode CARE, et on le voit dans les retours d'expérience, conduit à repenser des concepts clés.

- La considération du capital comme une dette conduit à poser des questions novatrices : par exemple, quels sont les capitaux à préserver ?
- Les difficultés qui émergent lors des expérimentations. En effet, l'introduction d'un modèle comptable, comme tout outil de gestion, implique une remise en question.
- Ces difficultés montrent l'importance de l'appropriation d'un outil par les acteurs et la représentation qu'ont les acteurs de la comptabilité. Quoi compter, pourquoi compter ?

L'approche choisie par le modèle CARE met en évidence le fait que la comptabilité n'est pas neutre et à de grandes conséquences.

L'approche même du modèle est novatrice car c'est une co-construction, essentielle, entre chercheurs et acteurs de terrain, entre l'entreprise et ses fournisseurs et sous-traitants. Les porte-paroles sont par ailleurs essentiels pour fixer les références.

La mise à plat du modèle d'affaires doit permettre à l'entreprise de s'approprier au mieux son système comptable et on note une forme d'apprentissage dans les équipes. Le modèle CARE permet d'ouvrir la boîte noire. C'est une avancée importante.

Ce qui est également intéressant dans la présentation du modèle c'est qu'on peut avoir différent niveau : organisationnel, national (comptabilité publique) et écosystème-centré. Un des apports du modèle est de pouvoir relayer la préservation des capitaux à ces trois niveaux.

- A VOS AGENDAS !

- La méthode SeMA – le 1^{er} Avril de 9h à 10h30

ANNEXE 1 : extraits du chat

Questions/remarques	Réponses
Comment faire avec CARE pour protéger et/ou réparer un capital qui ne peut pas l'être juste via des ressources financières ?	<i>Alexandre Rambaud :</i> Tout le problème est justement qu'une chose qui n'est pas préservable n'est pas un capital dans CARE. Plus précisément, dans le modèle 2, la question ne se pose même pas, car la préservation n'est pas un enjeu : il s'agit juste de compenser et ainsi tout devient un capital au sens de choses productives. CARE pousse justement à s'interroger sur ce qui est préservable ou non compte tenu d'un modèle d'affaires donné. Plus précisément, CARE permet d'intégrer une entité naturelle (ou humaine) de façon précise dans un modèle d'affaires, pour pouvoir le suivre, et ensuite de voir dans quelle mesure elle est préservable, et d'en tirer des pistes d'accompagnement des entreprises (et d'évolution des modèles d'affaires).
CARE ne conduit-il pas à la compensation carbone ?	<i>Alexandre Rambaud :</i> Compensation carbone, non, dans le sens de crédit carbone. Par contre (et nous travaillons avec la NZI d'ailleurs - je suis dans son conseil scientifique), mettre en place des dispositifs de séquestration carbone (sur base scientifique), oui, selon les cas. Mais CARE permet de déterminer le ratio entre les coûts d'évolution du modèle d'affaires et les coûts de séquestration, qui peuvent s'élever à 1000€/t (dès lors qu'on est sur une séquestration sécurisée dans le temps, et suivie scientifiquement).
Difficile équation pour une entreprise si un capital qu'elle détériore ne peut pas être présenté au bilan CARE si sa préservation ne passe pas par des flux financiers dédiés, mais par une évolution de son modèle d'affaires.	<i>Alexandre Rambaud :</i> Si le capital détérioré ne peut être préservé, la dette est infinie en fait, donc on peut le mettre, mais cela impactera fortement les comptes. Par contre, CARE est bâti sur une comptabilité et des tableaux de bord extra-financiers, pour suivre et gérer les entités y compris si elles ne sont pas préservables. De façon plus directe, mettre un flux financier (en coût ou en valeur) sur quelque chose qui n'est pas préservable revient juste à faire de la compensation et à passer sous le tapis la non soutenabilité d'un modèle d'affaires (et remettre en question ses possibilités d'évolution).
Qu'apporte le modèle Care sur l'aspect réglementaire qui est déjà une nécessité ?	<i>Alexandre Rambaud :</i> Déjà, le cadre réglementaire n'est malheureusement pas toujours respecté (faute souvent d'informations d'ailleurs) - comme dans le cas de l'eau et des référentiels à mettre en place. Ensuite, dans plusieurs cas (sol, biodiversité, climat, etc.), soit le cadre réglementaire n'est pas adapté à une préservation scientifique (il s'agit juste d'efforts), soit il n'existe pas de cadres. CARE permet ensuite de comprendre les coûts attenants pour mieux appréhender les performances en conséquence, les nécessités de financement, etc. Enfin, CARE est un langage particulier qui permet de comprendre autrement son modèle d'affaires, en intégrant les enjeux de préservation.
Je comprends que les tableaux de bord extra financiers en complément de CARE sont indispensables notamment en cas de modélisation impossible dans le bilan de certains capitaux impactés. L'objectif est de conserver la visualisation des impacts de l'entreprise sur son environnement naturel et social et de ses plans d'actions pour corriger ses impacts négatifs, afin de conserver une transparence et de la pousser à l'action. En lien avec	<i>Alexandre Rambaud :</i> Oui, pour les deux, sachant que la DPI n'est pas CARE, c'est une étape particulière de liens entre coûts et enjeux environnementaux pour commencer à une intégration, sur base du modèle 1.

votre projet de Déclaration de Performance Intégrée ?	
Pour les audits énergétiques obligatoires permettant d'éviter du CO2 : comment valoriser ces émissions évitées dans le bilan CARE ?	<p><i>Alexandre Rambaud :</i></p> <p>Dans CARE, apparaissent les coûts d'évitement, c'est-à-dire les coûts qui ont été passés pour arriver à une diminution de GES.</p>
De quoi Care rend compte en plus des salaires pour l'aspect social ?	<p><i>Alexandre Rambaud :</i></p> <p>En fait, dans CARE, le salaire n'existe plus en tant que tel. En effet, cette charge est très imprécise (et d'ailleurs dans plusieurs cas, les analystes financiers sont obligés de déstructurer cette charge). CARE met en évidence que le salaire comporte (ou non justement) notamment : une part de coûts pour préservation de l'employée-e (basée par exemple sur les salaires décents) - cela rentre dans le calcul des capitaux humains-, une part que l'entreprise paie pour garantir l'emploi de telles ou telles compétences (ce qui est en-dehors du capital humain dans CARE), une part pour sécuriser tel ou tel employé, etc. Le but est ainsi d'avoir un gain informationnel.</p>
Peut-on envisager CARE axé sur le capital naturel uniquement, au moins dans un premier temps ?	<p><i>Alexandre Rambaud :</i></p> <p>Oui, c'est ce qui se fait dans un certain nombre d'expérimentations, pour commencer.</p>

ANNEXE 2 : historique, publications et recherches

- Emergence de CARE en 2012 dans « Comptabilité et Développement Durable » (par Jacques Richard, professeur émérite à l'université Paris-Dauphine)
- Structuration en 2015 (Rambaud, A., & Richard, J. (2015). The “Triple Depreciation Line” instead of the “Triple Bottom Line”: Towards a genuine integrated reporting. *Critical Perspectives on Accounting*, 33, 92–116)

- **Références récentes:**
- Richard, J., & Rambaud, A. (2020). Révolution comptable : Pour une entreprise écologique et sociale. Editions de l'Atelier.
- **Rambaud, A., & Feger, C. (2020). CARE. In Natural capital visibility in financial accounting. Natural Capital Coalition.**
- Richard, J., Bensadon, D., & Rambaud, A. (2018). Comptabilité financière (11e ed.). Dunod.

- **Ecosystème autour de CARE:**
- Programme de recherche
- Expérimentations en cours
- Intégration dans les débats actuels (Autorité des Normes Comptables, Société Française des Analystes Financiers, Ordre des Experts-Comptables, Assemblée nationale, Natural Capital Coalition, etc.)

Les projets de recherche et de R&D associés

• Au niveau recherche et R&D:

- Chaire « Comptabilité Ecologique »
(AgroParisTech – Université Paris-Dauphine – Université de Reims Champagne-Ardenne / Ministère de la Transition Ecologique – LVMH – Groupe Rocher – Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables – CDC Recherche – CDC Biodiversité – Compta Durable – Vertigo Lab – La Dame A La Licorne)
- Collaboration avec la chaire « Evaluer et rendre compte de la performance globale » (Groupe Sup de Co La Rochelle – Fleury Michon)
- Plusieurs thèses (7 en cours)
- Insertion dans plusieurs programmes de recherche (ANC, EIF, ILB, etc.)
- Collège des Bernardins: Programme de recherche "Entreprises humaines: Ecologie & Philosophies Comptables"
- Projet Sesame « Cœur d'Essonne » "Territoires d'Innovations" (Fermes d'Avenir)
- Coop des Communs / Ville de Grenoble / Carbone 4
- Etc.

Les expérimentations en entreprises

- **Au niveau R&D et Développement/Expérimentations (en entreprises):**

- Cabinet « Compta Durable »:
 - Opération collective en Région PACA (10 entreprises impliquées / Cofinancement de l'ADEME et de l'Institut National de l'Economie Circulaire / Soutien du Haut-Commissariat à l'ESS)
 - Crèche / Société de gestion immobilière
- Réseau « Fermes d'Avenir »
- Carrefour
- GRDF
- Réseau CerFrance
- CERCES (Cercle des Comptables Environnementaux & Sociaux)

Rapports & Institutions

- **Rapports & inscription dans les débats actuels:**

- Natural capital coalition (2020): Rapport pour la Commission Européenne "Natural capital visibility in financial accounting"
- Banque de France & Bank for International Settlements (2020): Bolton, P., Desprès, M., Pereira Da Silva, L. A., Samama, F., & Svartzman, R. (2020). The green swan - Central banking and financial stability in the age of climate change
- Autorité des Normes Comptables & DG Trésor (2019): De Cambourg, P., Gardes, C., & Viard, V. (2019). Ensuring the relevance and reliability of non-financial corporate information: an ambition and a competitive advantage for a sustainable Europe. Ministère de l'Economie et des Finances.
- WWF France, & AXA. (2019). Into the Wild: integrating nature into investment strategies.
- Finance Watch. (2019). Making Finance Serve Nature.
- Notat, N., & Senard, J.-D. (2018). L'entreprise, objet d'intérêt collectif. Retrieved from Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de la Justice, de l'Economie et des Finances, du Travail
- Pasquier, J. (2018). Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ? Retrieved from Conseil Economique, Social et Environnemental
- Abel, J.-D., & Blanc, M. (2017). Vers une bioéconomie durable. Conseil Economique, Social et Environnemental.